



## Mise sous curatelle abusive

Par **Mme VALLERIN**, le **12/03/2012** à **07:51**

Bonjour,

Je viens par la présente vous exposer le cas d'une amie qui vient d'être mise sous curatelle contre son gré, cette personne à toute sa tête, ne souffre pas de la maladie d'alzheimer et est parfaitement capable de gérer ses finances seule.

Cette curatelle à été demandée par son amie de 30 ans, pendant qu'elle était hospitalisée, le médecin expert, est venue la voir à l'hôpital, et bien sûr à décrété qu'elle était inapte à se gérer seule. Le dossier à donc suivi son cours et malgré le refus de mon amie de signer les papiers qu'on lui présentait, une mandataire à été nommée, à aucun moment mon amie n'a reçu le jugement du tribunal, la mandataire est venue la voir à domicile pour se présenter, mon amie à refusé de la recevoir, refusé de répondre au téléphone, enfin refusé d'accepter cette curatelle.

Et ce qui devait arriver.... **elle ne reçoit plus de courrier, plus de programme télévision, j'ai voulu lui faire quelques courses pour sa nourriture et ses soins, et là, pas possible, comptes bloqués, j'ai appelé la mandataire, et cette dame ne peut venir régler la situation que le 20 mars, c'est à dire dans 10 jours.**

**Que faire ? c'est une honte de forcer les personnes âgées à accepter une telle situation.**

**Que puis-je faire pour aider mon amie ?**

**Je vous prie de bien vouloir me répondre et m'ader, je vous en remercie d'avance**

**à vous lire très vite**

Par **tutellesabusives**, le **02/12/2012 à 16:59**

voir le site tutellesabusives hautetfort

il faut faire 2 contre expertises par psychiatre de la liste du procureur (à se procurer à l'accueil du tribunal d'instance), attestant des capacités de la personne et faire une demande de main levée adressée au juge des tutelles

Par **tutellesabusives**, le **02/12/2012 à 17:07**

1. faire faire des témoignages en justice

2. Il faut d'abord écrire au juge des tutelles et demander à consulter le dossier au tribunal d'instance, y prendre note de TOUT ce qui est faux, et le contester, avec des témoignages ou des pièces bancaires et notariées

3. faire intervenir son médecin traitant qui doit rédiger un certificat "je soussigné Dr x atteste que Mme y ne justifie pas d'une mesure de protection judiciaire" et l'adresser au juge ds tutelles, en demandant la main levée de la mesure .

Tous les proches de la personne (article 430 sont la famille, amis, proches et alliés) peuvent soutenir une demande de main levée, pour soutenir celle de la personne mise sous protection, à savoir écrire eux mêmes au juge pour demander la "main levée de la mise sous curatelle ou tutelle".

Coût d'une expertise d'un médecin agréé de la liste 160 €. Aller voir de préférence un médecin libéral et non un médecin hospitalier

utiliser les modèles CERFA d'attestation en justice disponible sur le site du ministère de la justice pour établir les témoignages (auxiliaires médicaux, famille, voisins, amis, commerçants etc..)

Demander à la curatrice qu'elle demande aussi la main levée.

Si la personne n'a pas été avisée du jugement, il est nul et il ne peut lui être opposé: donc il faut l'écrire au juge.

Soit adresser un recommandé soit déposer le courrier au tribunal en demandant que l'accueil appose un tampon avec date sur le double des courriers que vous conservez.

Par **pier 527**, le **01/02/2014 à 04:59**

[fluo]bonjour[/fluo]

Une amie a été mise sous curatelle pour la protéger de son fils unique, suite à des incidents assez variés (mise à la porte de son domicile, coups et blessures), depuis quelques années, par l'UDAF 36. Atteinte d'une affection de longue durée, elle en a prévenu son fils il y a 2 mois et depuis, il lui reparle très mal, et vu son état moral a répété ces mauvais propos. L'ayant accompagnée à une clinique de Limoges, cette ville ayant été choisie par ce fils... A cette occasion celui-ci lui parlant comme à un chien, j'ai dû lui demander de lui parler sur un autre ton. Il est alors devenu agressif et je lui ai confié qu'il y avait bien longtemps qu'on ne m'avait

pas parlé sur ce ton .A la suite de cette mise au point des dégradations ont été commises sur mon véhicule...J ai déposé plainte en indiquant cette mise au point.Depuis ce jour,m'étant rapproché de cette personne,il me menace ainsi que sa mère,de m'expulser de ce lieu .De plus il a envoyé un SMS à celle ci disant que si on n avait pas été à l hôpital il m'aurait mis sa main sur la gueule .Il est difficile de persuader cette personne protégée des son intérêt ,et du péril que constituerait pour moi et pour elle une épreuve de ce genre, alors qu il faut lutter contre la maladie .La chimio et la radiothérapie débute semaine prochaine;Je demande conseil et pense qu un affrontement physique ne solutionnerait rien bien au contraire.Merci de votre réponse

Par **fv18**, le **30/03/2014** à **17:35**

Bonjour Pier 527,  
Vous parlez de chimio et radiothérapie, est ce votre amie qui est malade? ou bien vous même? Quand vous parlez d'expulsion de ce lieu, est ce de la clinique de Limoges dont vous parlez?  
Vous êtes domiciliés à Limoges? Ou dans un autre département?  
Vous pouvez me répondre en MP.  
En tout état de cause il existe des moyens de vous protéger, et période de soins il est nécessaire d'être en paix.  
Courage. A vous lire, Fv18

Par **collon**, le **17/10/2014** à **22:51**

une signature demandée à ma tante au matin , à côté du corps de son mari décédé la veille au soir, sur un document non écrit par elle même mais par une assistante sociale , après lui avoir fait déchirer le document rempli avec son mari les semaines précédentes pour un tuteur de sa famille , un médecin avec un compte rendu inconnu , un mandataire non présenté qui force la porte pour se servir dans son armoire aux dossiers , ...que faire sinon avoir recours à un avocat , ce qui est fait

Par **Dodou**, le **27/04/2018** à **22:24**

bonsoir  
une ouverture de compte avoir d avoir la sauvegarde de justice, l obtenir !!!!!!!  
malgré cet abus et vols d argent sur le compte , la personne se trouve mandataire special avec l udaf????  
N Y A T IL PAS UN GROS PROBLEME

Par **chance75**, le **23/09/2019** à **00:18**

La mise sous curatelle ou sous tutelle peut être vécue comme une injustice, une privation de

droits. Quand elle est abusive c'est l'enfer qui commence et pour de longues années. J'ai découvert que la mère de mon ami, qui souffre de gros troubles de comportement ( syndrome de Diogène, adulte tyran) a décidé avec la complicité du reste de la famille qui vit dans le déni total, à la mort de son mari d'entreprendre les démarches pour mettre son fils cadet qu'elle n'a jamais aimé et qu'elle a toujours maltraité (elle voulait avorter quand elle était enceinte de lui) parce qu'elle ne le voulait pas l'avoir à sa charge. Elle préférait garder sa retraite et la demi retraite de son mari défunt pour elle. Son mari payait tout de son vivant et s'occuper de tout. Elle a menti au juge, lui a écrit des lettres dont nous avons la copie qui comportent que des mensonges. Lors de l'enquête sociale, elle et ses deux aînés, ses complices ont réitéré leurs mensonges pour que le fils et le frère mal aimé soit mis sous curatelle renforcée. Ce dernier voulait porter plainte contre son employeur et des collègues qui le harcelaient. Le hic c'est que l'employeur est une administration publique. Toute la famille de mon ami est fonctionnaire. Cette femme qui aurait du dès la naissance de son premier enfant être convoqué par le juge pour négligence et maltraitante. Elle a fait vivre ses enfants dans un taudis (elle souffre du syndrome de diogène depuis qu'elle est enfant) ELLe et son mari ont été protégé par les deux familles parce qu'il ne fallait pas que les villageois apprenne que le couple, instituteurs, directeur et sous directrice du village étaient des bourreaux et de mauvais parents.. Comme la mère est incontrôlable et incurable, ils ont préféré solutionné le problème en mettant leur frère sous curatelle renforcé. Quant aux associations tutélares, elles se contrefichent des personnes qu'elles doivent gérer. Elles ne payent pas les factures alors qu'elles ont obligation de le faire. Personne ne leur dit rien. Le juge des tutelles informé par leurs agissements s'en contrefiche. il les protège et font tout pour vous empêcher de réaliser un projet professionnel. ils ont peur qu'un jour vous demandiez de sortir de cet enfer Après 5 ans de calvaire, mon ami a réussi à mettre un terme à cette mise sous curatelle qui était une mise sous curatelle injustifiée.